

# Journée mondiale de la liberté de la presse : Tshisekedi communique ce mercredi avec les professionnels des médias

P.12

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 727 du mercredi 3 au jeudi 4 mai 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

## Crise du maïs

# Le Grand Katanga et l'espace Kasai au bord de la disette

P. 2

## Matata et l'affaire Bukanga-Lonzo : « Pour nous, le dossier est clos... »

En RDC, les ennuis judiciaires ne sont pas terminés pour l'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon, qui est soupçonné d'être impliqué dans une affaire de détournement de fonds. En effet, la Cour de cassation vient de renvoyer l'affaire devant la Cour constitutionnelle. Y a-t-il un lien avec le fait qu'il est candidat à la présidentielle de décembre prochain et qu'il vient de faire alliance avec trois autres candidats de l'opposition radicale? Quoi qu'il en soit, Matata reste convaincu que, dans l'affaire Bukanga-Lonzo, «le dossier est clos». «Toute poursuite de ce dossier ne serait considérée que comme de l'acharnement politique contre un candidat à la présidence de la République», soutient-il.

P. 4



## PARLONS-EN

### « Zéro mort, Zéro blessé ! »

ECONEWS

La sortie officielle de l'Union sacrée de la Nation au stade des Martyrs le 29 avril a vécu. Le propos, ici, n'est pas de verser dans une polémique stérile autour du «plein» réalisé par les 400 partis politiques rangés comme un seul homme derrière le Chef de l'Etat, et qui ne jurent que par sa réélection en décembre prochain. Il ne s'agit pas non plus d'épiloguer sur les milliers de casquettes et de t-shirts distribués, ni sur les promesses pécuniaires faites aux militants d'un jour, et malheureusement non tenues, dans la plupart des cas.

Enfin, il n'est pas dans nos intentions de juger des raisons qui ont conduit les assistants...

(Lire en page 2)

Après 12 ans de bons et loyaux services, une retraite bien méritée pour Balthazar Kalaba, «le Maestro», agronome à TFM

P. 6

L'ODEP fait l'autopsie de l'exécution du Budget de l'Etat en faveur des secteurs sociaux et productifs entre 2020 et 2022

P.P. 8-10

## Crise du maïs

# Le Grand Katanga et l'espace Kasai au bord de la disette

Le vice-Premier ministre (VPM), ministre de l'Economie nationale, Vital Kamerhe, conduit une importante délégation gouvernementale à Lubumbashi, avec pour mission de «s'enquérir de la situation de la hausse des prix de la farine de maïs dans le Grand Katanga et le Grand Kasai». Partie de Kinshasa, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, la délégation gouvernementale doit continuer,

rapporte-t-on, jusqu'en Afrique du Sud, en passant par la Zambie. Au bord de la disette, dans le Grand Katanga et le Grand Kasai, la panique gagne déjà les esprits au regard de la rareté de la farine de maïs. Le front social est déjà en ébullition. Et le VPM Kamerhe a reçu mission de désamorcer la crise.

ECONEWS

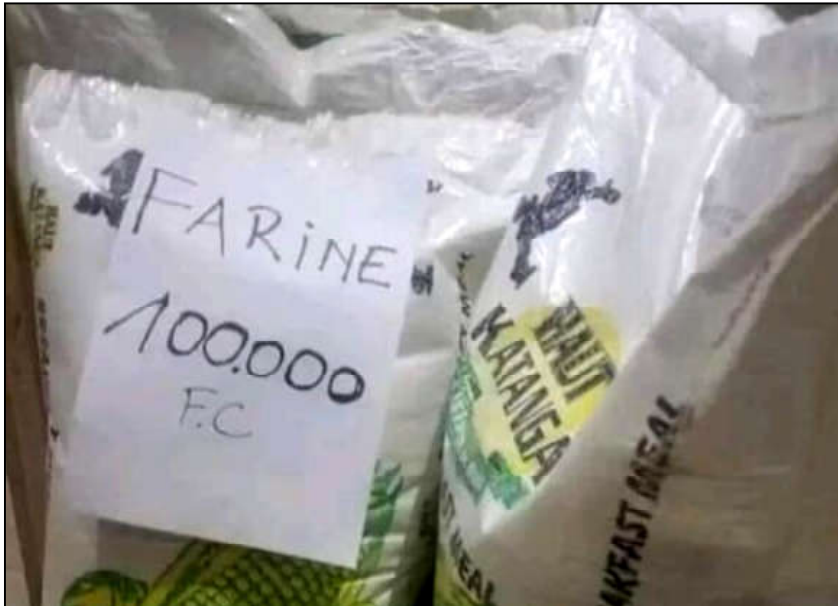
Quatre membres du Gouvernement, selon des sources internes de la Primature - neuf selon la copie d'un ordre de mission qui circule sur la toile - sont partis de Kinshasa, le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023, en vue de s'imprégner de la situation de la hausse des prix de la farine de maïs dans le Grand Katanga et le Grand Kasai. Des sources concordantes rapportent que la délégation gouvernementale devrait continuer sa mission jusqu'en Afrique du Sud, en passant par la Zambie.

Il s'agit sans doute de se rendre compte de la chaîne d'approvisionnement de la farine de maïs qui dessert les marchés du Grand Katanga et du Grand Kasai.

La délégation, conduite par Vital Kamerhe, vice-Premier ministre en charge de l'Economie nationale comprend Julien Paluku, Jean-Lucien Bussa et Désiré Birhanze, ministres respectivement de l'Industrie, du Commerce extérieur ainsi que des Petites et Moyennes entreprises. L'objet de la mission est essentiellement en rapport avec la pénurie de farine de maïs que connaissent les provinces de l'ex-Katanga et des Kasai.

A Lubumbashi, à Likasi (Haut-Katanga) et Kolwezi (Lualaba), une grave pénurie de farine de maïs préoccupent les familles depuis plusieurs mois. La même situation est observée à un degré plus élevé encore dans les centres urbains des provinces des Kasai, approvisionnés depuis Lubumbashi par la voie ferrée de la SNCC dont le matériel roulant, obsolète, est en proie à d'innombrables problèmes de maintenance. Les rotations des trains vers Mwene-Ditu, Kananga et Ilebo se font au petit bonheur de la chance sur une voie non entretenue et régulièrement endommagée par de fréquents déraillements.

A Lubumbashi plus particulièrement, cette denrée est passée en l'espace de trois semaines de 40 mille à 100 mille francs congolais. La raison invoquée serait l'arrêt des exportations de la farine de maïs par le gouvernement zambien, traditionnel fournisseur, avec l'Afrique du Sud et jusqu'à une certaine époque le Zimbabwe, des provinces de l'ex-Katanga et des Kasai.



## CONTREBANDE ET SPECULATIONS

Les pénuries de farine de maïs sont partiellement résorbées par une forte activité de contrebande aux frontières zambiennes de Kasumbalesa, de Mokambo et de Sakania. Plus au Nord, depuis la ville zambienne de Mansa vers Kasenga (Haut-Katanga) sur la Luapula, expliquant les prix élevés pratiqués dans les centres urbains.

Le revers de la contrebande est chaque fois le renforcement des conditions d'entrée en Zambie et des patrouilles renforcées des douaniers qui procèdent à de multiples arrestations et internements dans les prisons de la province du Copperbelt.

Le gouvernorat du Haut-Katanga, alarmé, a trouvé une solution palliative à la crise en mettant sur le marché des sacs de 25 kilos vendus au prix de 20 mille francs congolais dans des points de vente préalablement déterminés. Une opération vouée à l'échec en raison des spéculations des agents commis aux opérations de vente qui en ont doublé le prix, tout en entretenant une rareté artificielle.

## LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT

Au cours d'un briefing hebdomadaire co-animé avec son collègue de la Communication et

porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, avait exprimé sa surprise, quant aux pénuries récurrentes en farine de maïs dans le Sud du Katanga avec ses répercussions vers les Kasai.

«C'est tout simplement incroyable», s'était alors exclamé Nicolas Kazadi. Et d'enchaîner : «Nous avons pourtant les mêmes sols en Zambie et au Katanga. Mais alors, pourquoi ne cultivons-nous pas aussi ? Jusqu'au point de rester tributaires des pays voisins».

La surprise de Nicolas Kazadi peut sembler surréaliste, venant d'un membre influent du gouvernement. Elle dénote en outre de l'absence d'une politique agricole planifiée et des mécanismes d'approvisionnement des grands centres urbains en denrées alimentaires de première nécessité. Ces derniers devant s'appuyer sur un secteur privé dynamique et bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Rien de tout cela. Ce qui explique que ces pénuries de farine de maïs sont devenues cycliques, particulièrement au cours des mois qui précèdent les récoltes à la fin de mai et début juin. Et que chaque année, des délégations aussi bien provinciales que nationales se rendent

régulièrement en Zambie et en Afrique du Sud négocier des approvisionnements de plus en plus difficiles à obtenir, ces pays faisant face eux-mêmes à des périodes de sécheresses qui impactent leurs propres populations.

## DE SIMPLES PIS-ALLER

Si la délégation de Kinshasa obtient du gouvernement sud-africain des approvisionnements de farine de maïs à destination du Katanga et du Kasai, ce ne sera qu'un pis-aller, une mesure d'urgence destinée à calmer la tension au sein d'une population traditionnellement frondeuse, et qu'il ne faut pas pousser à bout à huit mois des élections. Au stade actuel, il serait prématuré d'évoquer une famine dans le Katanga et le Kasai. Mais l'état de disette est déjà visible.

Les éventuelles importations de farine sud-africaine viendront à coup sûr soulager les familles avant les récoltes à la mi-juin, mais elles ne sont pas la solution à long terme. Celle-ci dépendant d'une politique agricole bien pensée, avec la participation des exploitants privés exonérés de lourdeurs administratives et de la multiplicité de taxes et redevances qui alimentent la corruption et la spéculation et la fraude.

## PARLONS-EN

### « Zéro mort, Zéro blessé ! »

(Suite de la Une)

à quitter le lieu de la manifestation avant l'arrivée de la cohorte de leaders qui se sont adressés, à leur corps défendant, à un public clairsemé dans une enceinte aux trois quarts vide.

Un point positif tout de même - il n'en manque pas en pareil cas : malgré la forte affluence constatée dès les petites heures du matin, et jusqu'au mouvement des départs en milieu d'après-midi, aucun incident majeur n'a été déploré. Ce qui fait dire au commandant de la police de la ville de Kinshasa, se réjouissant du professionnalisme atteint par ce corps dans la gestion des foules, que la journée avait enregistré «zéro mort, zéro blessé». Une expression malencontreuse qui tend à prendre racine dans les rapports de la police comme si «10 morts, 60 blessés» était la règle, et «zéro mort, zéro blessé», l'exception.

D'autre part, le commissaire supérieur (général) Sylvano Kasongo Kiténe mérite un brin d'indulgence, tant au cours des trois années depuis que court son mandat à la tête des forces policières de Kinshasa, des occasions ne lui ont pas manqué de démentir constamment le nombre de victimes tuées par balles, des meurtres ou bavures invariablement imputées à certaines unités de jeunes policiers à la gâchette trop facile.

Il est à souhaiter que le même optimisme affiché par le chef de la police kinoise reste de mise le 19 mai prochain, lors de la manifestation projetée par les témoins des oppositions politiques. Il aura l'occasion de démontrer définitivement que zéro mort, zéro blessé n'est pas le privilège des démonstrations de la seule majorité au pouvoir. Que même des opposants ont également le droit de conclure leurs marches sans qu'il y ait du sang versé ou des blessés.

Si bien évidemment l'autorisation de manifester leur en est accordée par un maire de la ville sourcilieux devant tout ce qui touche à l'opposition. Mais ceci est une autre histoire.

Arrêt sur images

# Union sacrée : après le carton plein du stade des Martyrs, cap sur décembre 2023

*Pour sa sortie officielle, l'Union sacrée de la nation a visiblement gagné son pari. Le samedi, toute l'actualité politique de la République Démocratique du Congo avait pour point focal le stade des Martyrs de la Pentecôte. Pour la circonstance, plus de 400 partis et regroupements politiques ont répondu à l'appel, réaffirmant toute leur loyauté au Président de la Républi-*

*que, Félix Tshisekedi. L'Union sacrée de la nation, étant ainsi formalisée comme plateforme électorale, le cap est mis sur décembre 2023, mois prévu pour la tenue des élections générales en RDC. Fort de son succès du stade des Martyrs, l'Union sacrée de la nation promet un «coup - KO» de son candidat à la présidentielle du 20 décembre 2023.*



# Matata Ponyo et l'affaire Bukanga-Lonzo : « Pour nous, le dossier est clos... »

En RDC, les ennuis judiciaires ne sont pas terminés pour l'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon, qui est soupçonné d'être impliqué dans une affaire de détournement de fonds. En effet, la Cour de cassation vient de renvoyer l'affaire devant la Cour constitutionnelle. Y a-t-il un lien avec le fait qu'il est candidat à la présidentielle de décembre prochain et qu'il vient de faire alliance avec trois autres candidats de l'opposition radi-

cale? Quoi qu'il en soit, Matata reste convaincu que, dans l'affaire Bukanga-Lonzo, «le dossier est clos». «Toute poursuite de ce dossier ne serait considérée que comme de l'acharnement politique contre un candidat à la présidence de la République», soutient-il. En ligne de Kinshasa, le président du parti LGD, Leadership et Gouvernance pour le Développement, a répondu mardi aux questions de RFI.

**M**atata Ponyo Mapon, dans l'affaire du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, où l'on parle d'un détournement de 200 millions de dollars, la Cour de cassation vient de se déclarer incompétente et de renvoyer le dossier devant la Cour constitutionnelle. Pour quoi êtes-vous déçu ?

Ce n'est pas moi qui suis déçu, mais c'est l'ensemble de la communauté nationale et internationale qui est déçue, parce que, par interférence politique, la Cour de cassation était obligée de renvoyer le dossier auprès de la Cour constitutionnelle, en violation de la Constitution. On voit, depuis le début de ce processus judiciaire il y a deux ans, une violation systématique de la Constitution, et une violation systématique des lois régissant le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et le fonctionnement de la Cour de cassation. Donc on se dit qu'il y a certainement des injonctions qui viennent de dehors. Et rappelez-vous de cette lettre que le procureur près la Cour de cassation avait écrit au Président de la République, pour lui demander des instructions quant à l'évolution du dossier, et ça, c'est scandaleux. La Constitution de la République est claire là-dessus. Le Président de la République et le Premier ministre ne peuvent être jugés que quand ils sont en fonction, et ils ne sont plus poursuivables quand ils ne sont plus en fonction. C'est la Constitution qui le dit.

Alors vous dites que vous êtes protégé par la Constitution et que vous ne pouvez pas être poursuivi pour vos actes quand vous étiez Premier ministre. Et pourtant, vous êtes inquiet. Pourquoi ?

Non, on n'est pas inquiet comme tel. Tout simplement, nous avons l'obligation de toujours rappeler aux juges de la Cour constitutionnelle qu'ils ne sont pas au-dessus de la Constitution. Et donc pour nous, le dossier est clos. Toute poursuite de ce dossier ne serait considérée que comme de l'acharnement politique contre un candidat à la présidence de la République.

Pourquoi votre avocat a-t-il parlé d'acharnement judiciaire contre vous ?

Tout simplement parce qu'on ne peut pas comprendre, dans un pays où des détournements de fonds ont eu lieu, où des détournements de fonds continuent à se faire et que les coupables sont connus, qu'on n'engage pas de poursuites judiciaires contre ces gens-là, mais qu'on s'acharne contre quelqu'un qui n'a jamais détourné un dollar. Et je crois qu'il s'agit là d'un acharnement politique.

Et pourquoi y aurait-il un acharnement politique contre vous ?

Tout simplement, parce que je suis un candidat à la présidence de la République, et je peux vous le dire, il m'a été de-



mandé de rejoindre l'Union sacrée et j'ai refusé de rejoindre l'Union sacrée. Voilà l'infraction politique que j'ai commise, parce qu'il n'y a pas d'infractions judiciaires.

**Matata Ponyo Mapon, vous êtes donc candidat à la présidentielle de décembre prochain, et le 14 avril dernier, à Lubumbashi, avec trois autres candidats - Moïse Katumbi, Martin Fayulu et Delly Sesanga -, vous avez annoncé que vous alliez mener des actions communes contre le pouvoir du président Tshisekedi. Mais n'est-ce pas une alliance de circonstances entre quatre leaders politiques qui n'ont rien de commun, sinon leur hostilité au pouvoir en place ?**

Lorsque nous savons que nous avons en face de nous un seul pouvoir, qui essaye par plusieurs moyens, par plusieurs tactiques, d'étouffer les candidatu-

res de ceux qui sont capables de véritablement challenger, il était important que nous puissions réunir nos systèmes de communication, et nous l'avons fait à Lubumbashi. Et le 13 mai, nous projetons une marche populaire pour protester contre la vie chère, pour protester contre un processus électoral chaotique, et pour protester contre toute modification, aussi petite soit-elle, de la Constitution.

**Et à quelle révision en particulier pensez-vous ?**

Vous le savez très bien, il y a une loi basée sur la congolité, et ça, ce n'est pas acceptable.

**Peut-on imaginer une plate-forme commune ? Un programme commun entre vous quatre ?**

Je pense qu'il ne faut pas aller vite en besogne. Comme je vous l'ai dit, le plus important, c'est cette rencontre que nous avons

eue dans le sens de la patrie.

**En décembre prochain, à la présidentielle, il n'y aura qu'un seul tour et vous êtes déjà très nombreux dans l'opposition à vous porter candidat. Est-ce que vous pourriez vous entendre entre vous quatre pour qu'un seul de vous soit candidat et que les trois autres le soutiennent ?**

Je souhaite que vous me posiez cette question d'ici quelques mois, le temps pour nous de pouvoir consolider davantage notre système de travail.

**Vous qui avez été le Premier ministre de Joseph Kabila pendant près de cinq ans, pensez-vous qu'il va vers un boycott de cette présidentielle, avec son mouvement FCC, le Front commun pour le Congo ?**

Tout ce que je sais, c'est que le PPRD [Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, Ndlr], le parti du président honoraire, n'est pas impliqué dans le processus électoral actuel. Maintenant, je ne sais pas faire un commentaire ou un jugement de valeur là-dessus.

**Et est-ce que votre espoir, c'est de récupérer les voix de Joseph Kabila ?**

Ça, je ne sais pas vous le dire.

**Mais, vous y pensez ?**

Bon, on n'en est pas encore à ce stade-là.

Avec RFI

## La Chambre africaine de l'Énergie confirme la participation de la RDC au forum « Invest in African Energy » à Paris

**L**a Chambre africaine de l'énergie - la voix du secteur énergétique africain - a annoncé que Didier Budimbu Ntubuanga, ministre des Hydrocarbures présentera les opportunités d'investissement et de partenariat de la République Démocratique du Congo (RDC) dans le secteur pétrolier et gazier, lors de l'Invest in African Energy Paris Forum, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin au Westin Paris Vendôme.

Suite à l'attribution de licences d'exploration et de production dans trois blocs à Symbion Power, Winds Energy & Production et Alfajiri Energy dans le cadre d'un cycle d'attribution de licences comprenant 27 blocs onshore en 2022, le marché amont de la RDC est devenu de

plus en plus attractif pour les acteurs E&P de premier plan. Représentant l'une des dernières frontières pour le pétrole et le gaz, le pays recherche des investissements étrangers et la participation du secteur privé pour libérer tout le potentiel du marché terrestre.

A ce jour, les activités d'exploration menées par des entreprises telles qu'Atlantic Ocean et Cohydro et les campagnes de production menées par Perenco ont joué un rôle déterminant dans la croissance du marché de l'énergie du pays. Toutefois, le pays envisage d'ouvrir encore davantage le marché onshore, ce qui constitue une preuve éclatante de l'engagement du gouvernement à stimuler la croissance socio-économique

grâce au pétrole et au gaz.

Actuellement, l'exploration et la production sont concentrées dans le bassin du Congo ainsi que le long des quatre principaux lacs bordant la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Ainsi, la nouvelle approche de la RDC en matière d'optimisation énergétique par le biais d'une exploration accrue a ouvert des opportunités massives pour les entreprises mondiales en amont ainsi qu'une valeur ajoutée pour les populations et les économies locales par le biais du développement des compétences et de la création d'emplois. Dans ce contexte, le ministre Didier Budimbu continue à faire de grands progrès pour assurer la participation des acteurs mondiaux.

Au cours du Forum, le mi-

nistre donnera un aperçu des opportunités qui s'offrent aux acteurs du secteur pétrolier et gazier en RDC. Déterminé à maximiser les réserves potentielles de pétrole et de gaz tout en conduisant une transition énergétique juste et inclusive, le ministre jouera un rôle important en matière d'investissement, ouvrant ainsi une nouvelle ère de croissance du secteur de l'énergie pour la RDC.

«Les conversations en RDC seront centrées sur les opportunités d'exploration et d'investissement dans les zones ouvertes de la RDC. Alors que seuls 19 % des Congolais sont actuellement raccordés à l'électricité, l'augmentation de l'exploration et du développement des vastes réserves de pétrole et de gaz du pays est cruciale

pour atteindre l'objectif de 30 % d'accès à l'énergie fixé par le gouvernement pour 2024. Perenco produit en RDC et se porte bien, et nous voulons voir plus d'entreprises produire du pétrole et du gaz naturel en RDC», a déclaré NJ Ayuk, président exécutif de l'AEC, ajoutant : «Nous sommes impatients d'avoir un aperçu critique des opportunités disponibles en RDC et nous considérons que l'industrie énergétique du pays représente un moteur clé pour faire de la pauvreté énergétique une histoire ancienne en Afrique d'ici 2030».

L'événement Invest in African Energy Paris, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2023, est ouvert à tous les invités et le RSVP est essentiel. RSVP à registration@aecweek.com.

Avec APO

*A la suite des rapports tendus entre les organes statutaires*

## Le Président de la République charge l'IGF de remettre de l'ordre dans le Portefeuille de l'Etat

**Les derniers décrets du Premier ministre, qui attribuent de gros avantages aux mandataires, actifs et passifs, des entreprises du Portefeuille de l'Etat, pourraient à terme rogner davantage la trésorerie, déjà en difficultés, de ces entreprises. Bien plus, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'est dit inquiet de la «résurgence des conflits entre les organes statutaires au sein des entreprises du Portefeuille de l'Etat et des établissements publics». Ce qui, à terme, pourrait entamer leur rentabilité, alors que la plupart de ces entreprises du Portefeuille de l'Etat sont presque en situation de banqueroute. Pour ramener le calme dans ces entreprises, le Président de la République a chargé l'IGF de «s'assurer de l'application stricte des dispositions» régissant les rapports entre mandataires des entreprises du Portefeuille.**

### ECONEWS

Les rapports tendus entre les mandataires des entreprises publiques sont finalement parvenus aux oreilles du Président de la République, Félix Tshisekedi. Vendredi dernier, en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat a consacré une partie de sa communication à cette question.

Faisant suite aux rapports lui parvenus faisant état de cas de plus en plus nombreux de conflits entre les organes statutaires tant au sein des entreprises du Portefeuille

de l'Etat que des établissements publics, le Président de la République a attiré l'attention de différents protagonistes sur la nécessité de mettre un terme, une fois pour toutes, aux mauvaises pratiques du passé. Aussi, a-t-il demandé à la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille ainsi qu'aux ministres sectoriels de «s'impliquer activement pour ramener la paix, et faire respecter les Lois et Règlements en matière de gestion des entreprises, sans lesquels aucune des réformes d'envergure envisagées ne saurait voir le jour».



Pour créer un climat d'apaisement entre les mandataires actifs et passifs, le Président de la République a chargé l'Inspection Générale des Finances de «s'assurer de l'application stricte des dispositions contenues dans les décrets précités, notamment le nombre de participants requis aux réunions des Conseils d'administration, les droits et avantages sociaux octroyés aux mandataires actifs et non actifs, ainsi qu'aux censeurs et représentants des ministres, mais aussi de respecter le fonctionnement de ces entités avec les nombres d'agents définis dans le cadre organique de chacune d'elles».

Dans un autre registre, le Président de la République

est revenu sur la nécessité de redynamiser le modèle d'évaluation de la performance des entreprises du Portefeuille de l'Etat et des établissements publics qui, chaque année, signent des contrats de performance avec les mandataires de l'Etat au sein de ces entités.

### EVALUATION DES CONTRATS DE PERFORMANCE

S'interrogeant sur l'efficacité du dispositif mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de leurs activités, le Président Tshisekedi a demandé à Mme la ministre d'Etat, ministre du Portefeuille et à chaque ministre sectoriel, de déposer au Premier ministre, sous la forme d'un tableau synthèse,

le rapport d'évaluation des contrats de performance des entités sous leurs tutelles respectives pour l'exercice 2022, en mettant en exergue, selon l'objet social de chacune d'elles, les indicateurs tels que le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et le résultat net.

Selon le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres, le résultat de ce rapport devra être présenté, par le Premier ministre, prochainement au Conseil en vue d'étudier les perspectives d'amélioration de ce dispositif.

Pour faire aboutir cette initiative, le Conseil des ministres a levé l'option d'associer le cabinet du Président de la République pour «appuyer le processus de redynamisation du dispositif de suivi et d'évaluation des performances de ces entités dans les meilleurs délais afin de garantir l'atteinte des missions stratégiques assignées à chacune d'elles». De cette manière, le Chef de l'Etat pense amener un nouveau souffle dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat, avec un cadre de travail totalement assaini au niveau des organes statutaires de chacune d'elles.

## Le projet de réhabilitation de l'aéroport de N'djili présenté au Premier ministre Sama Lukonde

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, s'est entretenu, le mardi 2 mai 2023 à la Primature, avec le ministre d'Etat à l'Aménagement du territoire, le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement ainsi que le patron de la société Milvest qui fait partie de Miller Holding. Au cœur de cette audience, le projet de construction et réhabilitation de l'aéroport international de N'djili.

Pour le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement, Marc Ekila Likombio, il a été question d'accompagner Turhan Mildon auprès du chef du Gouvernement afin de présenter le modèle que sa société Milvest compte apporter à la RDC dans le cadre du projet de construction et réhabilitation de l'aéroport international de N'djili dont les travaux sont à l'arrêt depuis un bon moment.

«Il a plu à son Excellence M. le Premier ministre de nous accorder une audience aujourd'hui, accompagné de mon collègue ministre d'Etat à l'Aménagement du territoire en rapport avec



Enfin, l'aéroport international de N'djili devra revêtir sa nouvelle robe. Le projet a été débattu mardi à la Primature

le projet de construction de l'aéroport international de N'djili. Nous avons pensé amener auprès de l'autorité le patron de la société Milvest qui est venu présenter le grand projet qu'il a pour l'aéroport international de N'djili. Comme vous le savez, les travaux de construction de notre joyau de la République Démocratique du Congo sont demeurés bloqués depuis longtemps. Il était temps de discuter avec le Premier ministre. Maintenant, il y a Mon-

sieur Turhan, le patron de Milvest venu présenter le modèle qu'il compte apporter au pays pour voir comment avancer dans le cadre de ce grand projet de l'aéroport international de N'djili dont les travaux sont à l'arrêt depuis bientôt trois ans. Le Premier ministre nous a conseillé d'encadrer utilement ce projet dans tous les aspects, juridique, économique, financier, et surtout celui de la gestion de l'espace», a fait savoir le ministre de Transports, Voies de

communication et Désenclavement.

M. Turhan Mildon, patron de la société Milvest, a souligné que ce projet se fera sans qu'il y ait un poids sur le budget de l'Etat. «C'était une réunion qui a beaucoup de valeur. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis sept mois, le projet de l'aéroport international de N'djili. On fera ce projet-là. On le réalisera. On l'exploitera. Le moment venu, il sera donné à l'Etat. Ça sera quelque chose que toute l'Afrique va apercevoir et en parler. Notre but est de commencer le projet au mois de septembre. Bien sûr s'il y aura le soutien de son Excellence M. le Président de la République, son Excellence M. le Premier ministre, et leurs Excellences Messieurs les ministres. S'ils nous soutiennent par rapport à ça, on pourra entamer le projet au mois de septembre», a souligné le responsable de la société.

Pour sa part, le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, Guy Loando Mboyo, a rassuré que son ministère travaillera d'arrache-pied avec tous les secteurs concernés pour que ce

projet voie le jour.

«Comme mon collègue l'a dit, nous avons été reçus par son Excellence Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement, dans le cadre du projet comme ça a été dit tout à l'heure. Nous, au ministère de l'Aménagement du Territoire, dans nos attributions, nous avons la question liée à la surveillance de l'utilisation de l'espace physique de notre pays. Cela fait partie de nos attributions, mais aussi travailler pour la modernisation, la création, dans de nouvelles villes et des villes existantes. Et un projet de grande envergure comme celui-là, rentre étroitement dans le cadre de nos attributions. Voilà pourquoi nous avons été conviés à cette réunion pour que nous puissions travailler d'arrache-pied avec tous les secteurs qui sont concernés par ce projet du Gouvernement de la République. Nous sommes là pour poser des actions en faveur de la population, afin que ce projet puisse réellement voir le jour», a souligné le ministre d'Etat Guy Loando.

AVEC CELCOM/PRIMATURE

## Après 12 ans de bons et loyaux services, une retraite bien méritée pour Balthazar Kalaba, « le Maestro », agronome à TFM

**A l'entreprise minière Tenke Fungurume Mining (TFM), Balthazar Kalaba n'était pas qu'un agronome du département de Développement communautaire, il était aussi un fin négociateur, servant de pont avec les communautés locales. Après 12 ans de bons et loyaux services rendus à l'entreprise, il a pris sa retraite en février dernier. Une cérémonie, organisée en son honneur, a couronné ce grand événement. A TFM, Balthazar Kalaba reste une icône et un modèle pour la jeunesse.**

**A**u bout de 12 ans de service à Tenke Fungurume Mining (TFM), Balthazar Kalaba, communément appelé « Papa Balthazar », a pris, avec sa retraite, un repos mérité, après de bons et loyaux services rendus à l'entreprise.

Pour marquer d'une pierre blanche cette étape de sa vie, son département du Développement communautaire avait organisé une cérémonie en son honneur, le 27 février 2023. Ses collègues de service se sont retrouvés autour de lui au restaurant Kingakati à Fungurume pour le remercier non seulement de son parcours élogieux mais aussi de son apport au sein du département. Des membres de famille, des amis, des managers de TFM et des autorités coutumières de la concession se sont également joints à cette soirée d'hommages.

Balthazar Kalaba traîne derrière lui un riche parcours. Il a travaillé avec Mwami Mwenda M'siri Munongo Shyombeka Godefroid d'heureuse mémoire pendant 16 ans et le feu Mwami Mwenda M'siri Munongo Mwemera Christian d'heureuse mémoire pendant 5 ans. Parti de « Pact Congo » en 2007, il a été à BCBG et Group Katanga pour enfin se retrouver à TFM en 2011. Il traînait donc 37 ans d'expérience professionnelle totale et de service rendu à la communauté et à la nation congolaise.

Assistant-agronome à

TFM, il a apporté un accompagnement technique, très apprécié, à plus de 70 chefs coutumiers dans le cadre du projet « Crédit Mais ». A la campagne de recouvrement du crédit mais, c'est lui qui avait servi de pont entre les chefs coutumiers et TFM, accomplissant ses tâches avec amour et dans le respect des us et coutumes locaux. Il a également joué un rôle capital dans la résolution des conflits et n'hésitait pas à recourir à l'assistance du Mwami Mwenda Bantu Kanerera Junior pour dénouer toute situation de crise.

A la cérémonie festive de son départ à la retraite, les témoignages ont afflué de toutes parts. Gabriel Tambwe, coordonnateur des programmes agricoles de TFM, le premier à témoigner, a parlé avec admiration de ce parcours professionnel élogieux de Balthazar Kalaba. Cette brillante intervention était suivie d'une projection vidéo d'autres témoignages des collègues de service.

MM. Horson Long et Édouard Swana, respectivement directeur des Relations communautaires et directeur de Développement communautaire, représentant la direction générale, ont salué la constance de cet employé passionné qui incarne la résilience face aux multiples changements et surprises caractéristiques d'un parcours professionnel de combattant. Ils ont apprécié son engagement sans faille vis-à-vis des autori-



tés coutumières, de la communauté et de TFM.

Tous les convives lui ont décerné la médaille d'or pour son parcours légendaire. Compétent et motivé, son attachement à la jeunesse et sa gentillesse resteront à jamais gravés dans les mémoires et cœurs de ses collègues qui lui avaient d'ailleurs donné le surnom de « Maestro ».

Associées à cette cérémonie, les autorités coutumières ont prononcé des bénédictions en faveur de ce géant qui leur a apporté beaucoup de bonheur par son encadrement technique agricole, solide et efficace, pendant plus de quinze ans.

Enfin est venu le moment de remise des cadeaux. Ceux de son département étaient remis par le directeur des Relations communautaires. La chefferie de Bayeke lui a offert, quant à elle, une chèvre en guise de reconnaissance à son attachement pour des rapports sains et apaisés avec TFM.

Très ému, Balthazar

Kalaba n'a pas caché sa joie, exprimant toute sa gratitude aussi bien à son département qu'à l'entreprise TFM pour l'honneur qui lui a offert.

### UNE RETRAITE APAISÉE

« Qui veut aller loin ménage sa monture », rappelle un vieil adage. Pendant ses jours de repos, alors actif au sein de TFM, Balthazar Kalaba investissait déjà dans l'agriculture. Une belle manière de préparer sa retraite.

« Le premier boit l'eau la plus pure », dit-on. Déjà en 1986, il avait commencé le travail du sol avec ses deux hectares de maïs et 0,5 ha de cultures maraîchères. TFM lui a donné un coup d'accélérateur en l'aidant à se développer. Il a pu augmenter progressivement les superficies de sa concession agricole jusqu'à atteindre à ce jour plus de 40 ha de maïs, 2 ha de maraîchage et 0,5 ha de bananeraie. Son cheptel compte plus de 30 chèvres, 45 canards et une centaine de volailles, notamment

les coqs et les poules.

C'est dire qu'avec sa retraite, papa Balthazar Kalaba continue sa vie d'agriculteur, loin de TFM. Raison de plus pour lui de remercier tous ceux qui l'ont accompagné dans cette longue aventure, avec en tête TFM.

« Un grand merci au management de TFM, à mes superviseurs, collègues de service à qui je demanderais de garder l'esprit d'équipe, la tolérance et l'amour du travail bien fait », a conclu Balthazar Kalaba.

La cérémonie a pris fin dans une ambiance familiale et cordiale, remontée par un repas copieux. Des pas de danse et des déhanchés habiles ont rythmé la cérémonie pour exprimer la joie et dire merci à celui qu'on appelait affectueusement « Papa Balthazar, le Maestro ».

Ainsi s'est arrêlée la vie professionnelle de Balthazar Kalaba, après 12 ans d'une histoire passionnante avec TFM.

**Avec DIRCOM TFM**



# «Loi Tshiani» : Human Rights Watch s'oppose à une proposition «discriminatoire» aux conséquences imprévisibles

**Human Rights Watch (HRW) fait son opposition à la proposition de loi, dite Tshiani, qui, selon cette ONG de défense des droits de l'Homme, «interdirait à certains candidats de se présenter aux élections en raison de l'origine de leurs parents». HRW ne cache pas ses inquiétudes et estime qu'«en plus d'être discriminatoire, l'adoption de cette loi pourrait présager une nouvelle vague de répression et de violences».**

Le Parlement de la République Démocratique du Congo devrait rejeter une proposition de loi que les autorités pourraient utiliser pour exercer une discrimination contre certains citoyens congolais en raison de l'origine nationale de leurs parents, a déclaré mardi Human Rights Watch (HRW).

Cette loi empêcherait tout Congolais dont l'un des parents n'est pas d'origine congolaise d'accéder à la fonction présidentielle et aux postes à responsabilités au sein des institutions. L'examen de cette proposition de loi au cours d'une année électorale renforce les craintes que les autorités ne l'utilisent pour empêcher certaines personnes de se présenter aux élections, en violation des protections juridiques internationales relatives à la participation démocratique et à la non-discrimination. Le projet, connu sous le nom de proposition de loi Tshiani ou loi sur la «congolité», a été présenté pour la première fois en 2021, mais a été retiré après avoir suscité de nombreuses objections. Elle est désormais inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, la chambre basse du Parlement congolais, qui pourrait en débattre au cours de sa actuelle session ordinaire de trois mois, qui a débuté à la mi-mars 2023.

## UNE ARME D'EXCLUSION POLITIQUE, SOUPÇONNE HRW

«Les autorités congolaises pourraient facilement se servir de la loi Tshiani, si elle était adoptée, pour empêcher illégalement des citoyens congolais d'être candidats à des fonctions politiques», a déclaré Carine Kaneza Nantulya, directrice adjointe à la division Afrique à Human Rights Watch. «En plus d'être discriminatoire, l'adoption de cette loi pourrait présager une nou-

velle vague de répression et de violences».

La proposition de loi est largement perçue comme une tentative d'écartier Moïse Katumbi, qui dirige le parti d'opposition Ensemble pour la République et est considéré comme l'un des adversaires potentiels du président Félix Tshisekedi à l'élection présidentielle qui doit avoir lieu en décembre 2023. Katumbi, homme politique et ancien gouverneur de la province du Katanga dont le père est grec, a annoncé en 2022 sa candidature à la présidence.

En 2016, le ministre congolais de la Justice a ouvert une enquête visiblement motivée par des considérations politiques à l'encontre de Moïse Katumbi. En 2018, le gouvernement du président de l'époque, Joseph Kabila, a interdit à Katumbi de rentrer au pays pour enregistrer sa candidature, le privant ainsi de son droit à se présenter à l'élection présidentielle. Il est revenu en 2019 après que les tribunaux ont annulé sa condamnation, dans le cadre des mesures de confiance prises par Tshisekedi pour réduire les tensions politiques.

Un certain nombre de diplomates étrangers, de responsables des Nations Unies, d'organisations congolaises et de personnalités se sont exprimés contre cette proposition de loi. Des manifestations pour s'y opposer ont également eu lieu dans tout le pays, notamment dans les provinces orientales du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Katanga, et dans les provinces occidentales du Kongo Central, ainsi qu'à Kinshasa, la capitale.

Dans une déclaration du 5 avril, La Voix des Sans Voix (une ONG de défense des droits de l'homme, ndlr) a déclaré que cette pro-



Le Palais du Peuple, siège du Parlement de la République Démocratique du Congo.

position de loi serait utilisée pour exclure certaines personnes de la compétition politique et que le Parlement devrait la rejeter pour «éviter des tensions politiques susceptibles d'occasionner des violations des droits humains».

L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice a, quant à elle, déclaré que la loi «risque de générer des frustrations et d'éventuelles violences».

Dans son message de Pâques du 8 avril 2023, le cardinal Fridolin Ambongo, archevêque de Kinshasa, a déclaré qu'«un projet de loi sur la congolité, à la veille des élections, nous divise davantage qu'elle ne nous unit. Nous avons un urgent besoin des gestes et des lois qui rapprochent, plus que des actes et des dispositions qui nous dressent les uns contre les autres».

Une délégation d'ambassadeurs de pays membres de l'Union européenne a rencontré le président de l'Assemblée nationale pour lui faire part de ses préoccupations concernant cette proposition de loi.

Dans son discours au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en mars, la cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo, Bintou Keita, a exprimé son inquiétude face à «la montée dans le discours politique de messages à relents xénophobes et racistes qui constituent un danger pour la cohésion nationale, la paix et la sécurité». Elle a appelé à la mise

en place d'un processus électoral inclusif et a déclaré qu'aucun Congolais ne devrait être exclu du fait de son origine, de celle de ses parents ou de son conjoint.

## DEUX MINISTRES SUR LA SELLETTE

En janvier, deux ministres du gouvernement ont prononcé, dans une vidéo apparemment liée à une mobilisation politique, des discours qui jouaient sur les préjugés reflétés dans la proposition de loi. Dans un clip devenu viral sur les réseaux sociaux, le ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu, a déclaré que les Congolais ne devraient pas voter pour un candidat de père et mère inconnus, qualifiant Katumbi de «chauve-souris».

Le ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa, a déclaré que toute personne née d'un père étranger devait être considérée comme «l'ennemi des Congolais». Félix Tshisekedi a condamné la déclaration de Bussa, mais n'a pas encore commenté publiquement la proposition de loi sur la nationalité depuis sa réintroduction au calendrier de l'Assemblée nationale.

Compte tenu de la douloureuse histoire coloniale de la RD Congo et du cycle d'abus et de conflits internes qui y ont eu lieu, de telles déclarations de la part de représentants du gouvernement contribuent à créer une atmosphère qui encourage la discrimination institutionnelle. Les représentants du gouvernement ont le devoir de s'abstenir de tout discours

prônant la violence, la discrimination ou l'hostilité à l'égard d'un individu ou d'un groupe social, en particulier si ce discours est utilisé pour mettre en œuvre une politique officielle de nature discriminatoire, a déclaré Human Rights Watch.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, traités auxquels le Congo est partie, garantissent à chacun une protection égale et effective contre toute discrimination fondée sur l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique ou toute autre situation. L'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose que «[t]out citoyen a le droit et la possibilité, sans aucune des discriminations... et sans restrictions déraisonnables : ... de prendre part à la direction des affaires publiques ... et d'être élu au cours d'élections périodiques et honnêtes».

«Chaque citoyen congolais devrait pouvoir se présenter aux élections sans discrimination ni crainte d'intimidation sur la base de son appartenance ethnique ou de la nationalité de ses parents», a déclaré Carine Kaneza Nantulya. «Les autorités congolaises devraient prendre au sérieux leur engagement en faveur de la démocratie et des droits humains et, comme elles l'ont fait en 2021, rejeter toute notion d'exclusion de l'identité congolaise».

AVEC HRW.ORG





# L'ODEP fait l'autopsie de l'exécution du Budget de l'Etat en faveur des secteurs sociaux et productifs entre 2020 et 2022

(Suite de la page 8)

contre des prévisions de l'ordre de USD 841,29 soit un taux d'exécution de 8,71%. Elles représentent 2% des dépenses totales du secteur de l'éducation. Par contre, les dépenses des fonctionnements sont chiffrées à USD 3.686,895 contre des prévisions de l'ordre de USD 3.741,387 soit un taux d'exécution de 106,21%. Ces dernières représentent 98% des dépenses totales du secteur de l'éducation.

## 3.1.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de l'éducation

Pour la période 2020-2022, le secteur de l'éducation a été caractérisé par la faible exécution des dépenses d'investissements. Ces dernières ne représentent que 2% des dépenses exécutées dans le secteur de l'éducation.

La quasi-totalité des dépenses est liée aux fonctionnements des ministères et aux rémunérations. Si tous ces ministères étaient groupés à un seul ministère on n'assisterait pas à cette prépondérance inquiétante des dépenses de fonctionnement d'où la nécessité de grouper ces ministères à un seul ministère, celui de l'éducation nationale. Ce qui permettra au gouvernement de disposer un peu plus de moyens financiers pour financer les réformes qui sont en cours. Seule la volonté suffit pour y parvenir. Tant qu'il n'y aura pas de volonté politique en ce sens, la gratuité de l'enseignement va se traduire par une destruction du système éducatif congolais suite au manque de réforme conséquente, la construction, la réhabilitation et la modernisation des écoles publiques.

## 3.2. SECTEUR DE SANTE

### 3.2.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Les dépenses du secteur de santé pour la période de 2020-2022 s'élève à USD 1.115,80 contre des prévisions de l'ordre de USD 2.036,82 soit 54% de taux de réalisation. La part des dépenses d'investissements est de 23,59% contre 76,42% de celles des fonctionnements. Les dépenses de la santé sont réparties selon les rubriques énumérées ci-dessous :

### 3.2.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de santé

L'analyse de l'exécution des dépenses du secteur de santé pour la période 2020-2022 fait ressortir les constats suivants : Faible taux d'exécution des dépenses soit 54,78% ; Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres, soit 2,35% ; Les dépenses essentiellement constituées des dépenses de rémunérations soit 73,13% de dépenses ; Dépassement des crédits des dépenses de rémunérations.

Rappelons que parmi la priorité des priorités du programme de gouvernement, il y a la couverture de santé universelle. C'est inquiétant que les crédits du secteur de santé ne soient exécutés à peine 54,78%.

Très grave encore, les dépenses d'investissements sur les ressources propres n'ont été exécutées qu'à 2% de taux d'exécution. Les dépenses d'investissements sont essentiellement constituées des ressources extérieures. Quid de la souveraineté si on ne peut pas donner de soins de santé digne à son peuple ? Quand est-ce que les finances publiques vont commencer à profiter à tout le monde ? Il faut la volonté politique et la réduction des traits de vie des institutions.

## 3.3. SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

### 3.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Pour la période 2020-2022, les dépenses des affaires sociales sont chiffrées à USD 60,57 millions, contre des prévisions de USD 178,50 millions, soit un taux d'exécution de 33,93%. Les dépenses d'investissements représentent 2,16% de ces dépenses et celles de fonctionnements 97,84%. Ces dépenses ont été exécutées suivant les rubriques suivantes :

### 3.3.2. Constats sur l'exécution des dépenses des affaires sociales

L'analyse de l'exécution des crédits alloués aux affaires sociales pour la période 2020-2022 permet de dégager les constats suivants : Faible taux d'exécution des crédits alloués aux affaires sociales, soit 33,93% seulement ; Faibles taux d'exécution des crédits alloués aux rubriques des dépenses suivantes (Contrepartie des projets : 9,48% de taux d'exécution ; Investissements sur les ressources propres : 14,28% de taux d'exécution ; Subventions aux organismes auxiliaires : 4,49% de taux d'exécution ; Fonctionnement des ministères : 26,5% de taux d'exécution ; Non-exécution des crédits d'investissements sur les ressources extérieures ; Très faible part des dépenses d'investissements. Les dépenses d'investissements ne représentent que 2,16% ; La prépondérance de la rubrique des dépenses de rémunérations par rapport aux autres rubriques de dépenses, soit 84,38% à elle seule).

Comment soutenir les groupes de vulnérables et renforcer la solidarité nationale si le gouvernement ne peut pas accordés plus des crédits aux affaires sociales ? Quid du peuple d'abord ? Comment éradiquer le banditisme urbain s'il n'y a pas une volonté politique d'encadrer les personnes en situation difficiles notamment les enfants de la rue ?

## 3.4. CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SECTEURS SOCIAUX

Les secteurs sociaux dans le cadre de cette étude sont constitués de secteur de l'éducation, secteur de santé et de secteur des affaires sociales. Au cours de la période 2020-2022 les crédits des secteurs sociaux ont été exécutés comme suit :

### 1. Secteur de l'éducation

Les dépenses sont chiffrées à USD 3.760,26 millions contre USD 4.312,68 millions, soit un taux d'exécution de 87,19%. Les dépenses ont été constituées essentiellement des dépenses de fonctionnements et des rémunérations. Ces deux rubriques ont été exécutées avec des dépassements des crédits alloués.

La part des dépenses d'investissements n'est que 2% contre 98% des dépenses de fonctionnements et rémunérations. Il en découle les conclusions suivantes : La politique de gratuité de l'enseignement de base pour la période sous analyse a été basée que sur les rémunérations et non sur l'amélioration de la qualité d'enseignement, le financement des réformes et la modernisation des écoles ; Aucun investissement remarquable pour favoriser la formation scientifique, notamment la création des écoles doctorales et la mise en œuvre du système LMD ; Aucun financement remarquable pour la formation de la main d'œuvre qualifiée pour permettre l'encadrement des jeu-

nes sans qualification.

### 2. Secteur de santé

Les dépenses du secteur de santé pour la période de 2020-2022 s'élèvent à USD 1.115,80 millions contre des prévisions de l'ordre de USD 2.036,82 millions soit 54 % de taux de réalisation. La part des dépenses d'investissements est de 23,59% contre 76,42% de celles des fonctionnements. Il a été constaté le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres, soit 2,35%. Les dépenses sont essentiellement constituées des dépenses de rémunérations soit 73,13% de dépenses. Nous pouvons tirer la conclusion que la couverture de santé universelle des soins primaires n'a pas été effective.

### 3. Secteur des affaires sociales

Pour la période 2020-2022, les dépenses des affaires sociales sont chiffrées à USD 60,57 millions, contre des prévisions de USD 178,50 millions, soit un faible taux d'exécution de 33,93%. Les dépenses d'investissements représentent 2,16% de ces dépenses et celles de fonctionnements 97,84%. Le gouvernement n'a pas manifesté de volonté politique pour accorder plus de crédits à l'amélioration de la protection des groupes vulnérables et renforcer la solidarité nationale.

## 3.5. SECTEURS PRODUCTIFS

### 3.5.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Les dépenses des secteurs productifs pour la période de 2020-2022 sont chiffrées à USD 360,12 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 1.892,86 millions, soit 19,03 %. Ces dépenses ne représentent que 1,86% des dépenses du budget général. Les dépenses des investissements représentent 38 %, alors qu'elle représentées 82% dans les prévisions. Les dépenses sont liées essentiellement aux fonctionnements, soit 62 % des dépenses des secteurs de production, contre 38% de celles d'investissements.

La quasi-totalité des dépenses prévues pour les secteurs productifs ont été exécutées en décent de 50%, sauf les dépenses des hydrocarbures qui ont été exécutées à la hauteur de 61,78%. Les dépenses de développement rural et de pêche et élevage ont été exécutées à moins de 10% ; celle de l'agriculture à moins de 30%.

### 3.5.2. Constats sur l'exécution des dépenses des secteurs productifs

L'analyse de l'exécution des dépenses des secteurs productifs pour la période 2020-2022, ressort les constats suivants : Faible proportion des dépenses des secteurs productifs dans le budget global ; Intention d'augmenter les dépenses d'investissements dans les prévisions ; Faible taux d'exécution des dépenses de secteurs productifs ; Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements.

En effet, au cours de la période 2020-2022, les crédits des dépenses des secteurs productifs ne représente que 9,57% des dépenses du budget global dans les prévisions et pure encore 1,86% de ce même budget dans l'exécution. Rappelons que les dépenses du budget global sont de USD 19.333 milliards contre des prévisions de USD 19.777 milliards. Par contre, les dépenses des secteurs productifs sont de USD 0,36 milliard, contre des prévisions de USD 1,89 milliards.

Dans les prévisions des dépenses des secteurs productifs, il y a une

prépondérance des dépenses d'investissements par rapport aux dépenses de fonctionnements et rémunérations. Ça ne reste que des intentions car nulle part dans l'exécution cette tendance n'a été remarquée.

Il s'est observé un faible taux d'exécution des dépenses des secteurs productifs. Pour la période 2020-2022, le taux d'exécution des crédits alloués aux secteurs productifs n'a été que 19,03% ne moyenne, avec de très faibles score à l'exécution des crédits alloués secteurs de Pêche et élevage (7,27% de taux d'exécution), de développement rural (9,72%), d'énergies (13,86%) et de l'agriculture (27,87%). Ces faibles taux d'exécutions sont dû aux faibles paiements des dépenses d'investissements qui sont plutôt prépondérantes dans les prévisions. Il sied aussi de relever que les dépenses d'investissements sur les ressources propres et celles d'investissements sur les transferts aux provinces et ETD sont les moins payés soit moins de 1% de taux d'exécution pour celles de transferts aux provinces et ETD et moins de 10% pour celles des ressources propres.

Comment voudrions-nous que les conditions sociales s'améliorent si nous ne pouvons pas accorder beaucoup des crédits des investissements aux provinces et ETD ? Qu'en est-ce que la décentralisation sera effective sur le plan économique ? Quid de la souveraineté si nous ne pouvons pas nous investir pour développer notre pays à partir de la base ?

La réponse à ces questions nécessite l'amélioration de la gouvernance de finances publiques et la volonté politique des acteurs et décideurs politiques. Pour l'amélioration de la gouvernance, il y a la nécessité de passer de budget moyen au budget programme pour bien évaluer l'action du gouvernement en ce qui concerne les investissements.

## 3.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

### 3.6.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Pour la période 2020-2022, les dépenses des infrastructures sont chiffrées à USD 270,771 millions, contre des prévisions de USD 835,737 millions, soit un taux d'exécution de 32,40%. Les dépenses des investissements représentent 52,81%, contre 47,19% des dépenses des fonctionnements. Bien que la part des dépenses des investissements soit plus de 50% des dépenses prévues, elles ne représentent que 20,27% des dépenses prévues, soit un très faible taux d'exécution. Par contre le taux d'exécution des dépenses des fonctionnements est de l'ordre de 97,96%. Les dépenses des infrastructures ont été exécutées suivant les rubriques suivantes :

### 3.6.2. Constats sur l'exécution des dépenses des infrastructures

De l'analyse de l'exécution des dépenses des infrastructures pour la période 2020-2022, nous relevons les constats ci-après : Prépondérance des dépenses d'investissements sur celles de fonctionnements dans les prévisions ; Faible taux d'exécution des crédits alloués aux infrastructures, soit 32,4% ; Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements, soit 20,24% de taux d'exécution ; Dépassement de taux d'exécution des crédits alloués dans certains rubriques, notamment : Contrepartie des projets : 362,59% de

taux d'exécution ; Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques : 142,13% de taux d'exécution ; Fonctionnement des ministères : 101,68% de taux d'exécution.

La prépondérance des dépenses d'investissements est encouragée et doit se poursuivre même dans l'exécution des dépenses. Le faible taux d'exécution constaté est dû au faible paiement des dépenses d'investissements qui sont prépondérantes dans les prévisions. Le non-paiement des dépenses d'investissements est synonyme de la mauvaise volonté politique du gouvernement de déclencher le processus désenclavement du pays et de la modernisation des infrastructures de base.

Le paiement des crédits au-delà des prévisions constituent une faute de gestion punissable par la loi relative aux finances publiques de 2011.

## 3.7. CONCLUSION PARTIELLE DES DÉPENSES DES SECTEURS PRODUCTIFS ET INFRASTRUCTURES

Les secteurs productifs présentés dans cette étude sont : agriculture, développement rural, pêche et élevage, environnement et développement durable, mines, énergies et hydrocarbures.

Au cours de la période 2020-2022, les dépenses des secteurs productifs sont chiffrées à USD 360,12 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 1.892,86 millions, soit un faible taux d'exécution de 19,03 %. Ces dépenses ne représentent que 1,86% des dépenses du budget général chiffrées à USD 19.333 millions. Le faible taux d'exécution est dû à la mauvaise volonté politique du gouvernement de ne pas vouloir payer les crédits des dépenses d'investissements tels que prévus dans les lois des finances.

Cette mauvaise volonté politique peut être illustrée par le fait que les taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres et celles d'investissements sur les transferts aux provinces et ETD sont les moins payés soit moins de 1% de taux de d'exécution pour celles de transferts aux provinces et ETD et moins de 10% pour celles des ressources propres.

Pour les crédits des dépenses des infrastructures, il y a aussi à noter : Le faible taux d'exécution. Pour la période 2020-2022, les dépenses des infrastructures sont chiffrées à USD 270,771 millions, contre des prévisions de USD 835,737 millions, soit un taux d'exécution de 32,40% ; Les dépassements des crédits alloués à certaines rubriques, notamment, contrepartie des projets, fonctionnement des ministères et interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Il y a la nécessité d'améliorer la gouvernance de finances publiques. Cette amélioration passe par le basculement de budget moyen au budget programme pour évaluer l'action du gouvernement e ce qui concerne les investissements. A cela j'ajoute la volonté politique des acteurs et décideurs politiques.

Le paiement des crédits au-delà des prévisions constituent une faute de gestion punissable par la loi relative aux finances publiques de 2011. Les institutions de contrôle notamment la cour des comptes, l'IGF et le parlement doivent faire leur travail pour limiter cette tendance et au besoin punir les délinquants.

(Suite à la page 10)



# Sortir le football du coma : le Comité de normalisation reçoit le soutien du ministre Kabulo

Mis en place par la FIFA (Fédération internationale de football association), le Comité de normalisation de la FECOFA (Fédération congolaise de football association) est allé à la rencontre du ministre des Sports et Loisirs, François-Claude Kabulo mwana Kabulo, qui n'a pas hésité à promettre à ses membres son soutien pour la réussite de leur mandat qui court jusqu'au 30 novembre 2023.

NANA K.

Cinq jours après leur installation, les membres du Comité de normalisation (CONOR) de la FECOFA (Fédération congolaise de football association) ont été reçus, mardi 2 mai, en audience par le ministre des Sports et Loisirs, François-Claude Kabulo mwana Kabulo. Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, les Léopards, Sébastien Desabre, a été associé à cette rencontre. Avec Dieudonné Sambi à la tête du CONOR, les membres de cette structure sont venus présenter au patron du sport congolais les orientations de leur mission

et le plan de travail pour le match de la 5<sup>e</sup> journée des éliminatoires CAN/Côte d'Ivoire 2023 contre le Gabon. L'arrêt du championnat national de la Linafoot a fait également l'objet d'échanges.

Le nouveau patron de la FECOFA a annoncé au ministre qu'il place la mission leur confiée par la FIFA sous le sceau des valeurs que sont la transparence, la responsabilité citoyenne et le professionnalisme, formulant le vœu d'achever la mission avant la date prévue du 30 novembre 2023.

En retour, le ministre des Sports les a félicités pour le choix porté sur leur personne, les rassurant de sa disponibilité à les accompagner pour réussir leur mission de normalisation du football congolais.

L'on se rappelle qu'en attendant les élections à la tête de la FECOFA, la FIFA (Fédération internationale de football association) avait, fin avril dernier, pris la mesure de l'urgence par la nomination d'un comité de nor-



Les membres du Comité de normalisation de la FECOFA ont échangé mardi avec le ministre Kabulo.

malisation afin de remettre la Fédération sur les rails.

«Le Bureau du Conseil de la FIFA a décidé de nommer un comité de normalisation pour la Fédération Congolaise de Football Association (FECOFA), conformément à l'article 8, alinéa 2 des Statuts de la FIFA», indiquait, le 24 avril 2023, la FIFA dans son communiqué.

A en croire l'instance dirigée par Gianni Infantino, «le mandat du comité de normalisation prendra fin au

plus tard le 30 novembre 2023».

Le comité de normalisation est composé de membres désignés conjointement par la FIFA et la CAF. Ceux-ci feront l'objet d'un contrôle d'éligibilité mené par la Commission de contrôle de la FIFA, conformément au Règlement de gouvernance de l'instance mondiale de football.

Avec la mise en place de ce Comité de normalisation, le football congolais est presque entré en phase d'hibernation. Par

conséquent, la 28<sup>ème</sup> édition de la Ligue nationale de football, dont les discussions en vue de la reprise étaient très avancées entre le ministère des Sports et l'Association des dirigeants sportifs, devient tout aussi hypothétique.

En séjour à Kinshasa, le secrétaire général de la CAF (Confédération africaine de football) a exclu cette hypothèse, accordant priorité à l'assainissement des organes de coordination du football congolais.

## L'identité culturelle congolaise mise en exergue au festival «Buku»

La première édition du festival «Buku», prévue du 5 au 7 mai à Kinshasa, mettra un accent sur l'identité culturelle congolaise, a fait savoir, samedi au cours d'une conférence de presse à l'Académie des beaux-arts, Mme Marie Sambay, l'initiatrice de ce projet.

«Le festival «Buku» est une rencontre avec le monde littéraire congolais du pays de ma naissance. J'ai toujours été passionnée par la lecture, c'est ainsi que j'ai initié cet événement à partir d'un écrivain qui organisait le même festival à Mbandaka, dans la province de l'Equateur. Je me suis dit que ce serait formidable d'avoir, dans chaque province, un festival qui rassemblerait les amoureux de la littérature, toutes tendances confondues, afin de constituer un réseau d'événements qui mettra en lumière cet art», s'est remémorée Marie Sambay, initiatrice de ce festi-

val. Avant d'enchaîner : «Cette célébration des écrits a pour but de mettre en avant l'industrie du livre qui emploie beaucoup de personnes, mais qui traverse des difficultés inhérentes dues au marasme que connaît le pays. «Nous voulons démontrer que le livre n'est pas uniquement un bien commercial mais aussi un bien culturel, vecteur de notre identité».

Pour sa part, le coordinateur du festival, Ben Kamanda, a donné la particularité de cet événement littéraire. «Ce festival aura la particularité de mettre en avant les auteurs congolais et africains, en vue de vendre la littérature locale», a-t-il dit, avant que le directeur de programme affirme : «Le festival Buku, c'est d'abord une fête car cela englobe les personnes qui sont dans la chaîne du livre exerçant au pays, à commencer par les écrivains jusqu'aux journalistes, les imprimeurs et d'autres.

Nous aurons plusieurs événements, notamment une conférence sur les droits d'auteur avec les spécialistes en la matière, pour avoir des éclaircissements, ensuite une présentation du livre». Et d'ajouter : «Une grande part du festival sera aussi réservée à la littérature spirituelle qui connaîtra une succession des pasteurs auteurs qui parleront de leur travail, car ces derniers constituent un pas de la littérature non négligeable. Il y' aura également un atelier d'écriture».

Répondant à une question, Mme Sambay a confirmé la participation des écrivains étrangers engagés, qui ont abordé la question de la guerre qui prévaut dans l'Est de la RDC tels que Michela Wrong ainsi que la remise du prix littéraire «Patrice-Emery Lumumba», une façon, a-t-elle ajouté, de promouvoir la littérature, car le prix crée l'émulation dans le chef des créateurs pour arriver à la perfection.

### PRÉSENTATION DU LIVRE «RWANDA ASSASSIN SANS FRONTIÈRES» AU FESTIVAL BUKU

Par ailleurs, au cours de ce même festival, l'écrivaine britannique, Michela Wrong, fera la présentation de son livre intitulé «Rwanda assassin sans frontières», une enquête journalistique qui constitue une plongée saisissante et dramatique dans l'histoire moderne du Rwanda. Cette présentation permettra aux Congolais de réfléchir sur l'agression rwandaise.

Le festival «Buku» sera également marqué, entre autres, par la présentation du livre intitulé «D'ici et d'ailleurs»; le Book-press spéciale littérature russe qui connaîtra la présence de l'ambassadeur russe en RDC, Alexey Sentbov. Il y aura également des pièces de théâtre, des projections de films et des dessins animés.

Avec ACP

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa / Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :  
kuediasala@gmail.com  
www.econewsrdc.com  
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF  
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Tighana MASIALA  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
A.T. MPUUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

WEB MASTER  
Tighana MASIALA

PRODUCTION  
Michel MASUDI  
+243 907314011

COMMERCIAL  
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL  
René LOKOTA

## Journée mondiale de la liberté de la presse : Tshisekedi communique ce mercredi avec les professionnels des medias

**La célébration ce mercredi de la Journée mondiale de la liberté de la presse aura un cachet spécial avec la communion parfaite entre le Président de la République, Félix Tshisekedi, et les professionnels des médias. Le Chef de l'Etat a promis de communier avec la presse en ce jour spécial du 3 mai pour marquer son adhésion au travail de « salubrité médiatique », dont le premier pas a été marqué par la promulgation de la loi, dite MUYAYA, fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, d'information d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en RDC.**

### ECONEWS

La célébration, ce mercredi 3 mai 2023, de la Journée mondiale de la liberté de la presse sera marquée d'un cachet spécial avec la participation du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, aux activités prévues à cet effet.

En participant personnellement à la célébration de cette journée, le Président de la République apporte tout son soutien au grand travail qu'accomplit le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, en ce qui concerne « la salubrité médiatique », dont la première étape a été franchie avec la ratification par l'Assemblée nationale, depuis le 4 avril 2023, de l'ordonnance-loi n°23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse, d'information d'émission par la radio et la télévision, la

presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo.

Il faudra noter que depuis son avènement à la magistrature suprême, le Chef de l'Etat a toujours été avec les professionnels des médias. La dernière preuve est sa présence à l'ouverture et à la clôture des états généraux de la presse.

Vendredi en Conseil des ministres, le porte-parole du Gouvernement des préparatifs de la célébration de la 30<sup>ème</sup> Journée mondiale de la liberté de la presse, prévue ce mercredi 3 mai 2023 à Kinshasa.

A cet effet, le ministre Patrick Muyaya a indiqué que cette manifestation internationale coïncide avec l'avènement de la nouvelle loi sur la presse. Ce texte, selon lui, venait « redéfinir le paysage médiatique congolais », tout en consacrant « la salubrité mé-



*Dans le grand travail de « salubrité médiatique », le ministre Muyaya a tout le soutien du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. Npm : le Président de la République (à droite) à la clôture en 2022 des états généraux de la communication et médias.*

*diatique, recommandation formulée par Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, lors de l'ouverture et de la clôture des travaux des états généraux de la communication et médias en janvier 2022».*

Convaincu de la pertinence de cette loi, dite « loi Muyaya », le porte-parole du Gouvernement est d'avis que « son application va entraîner

*la mise en œuvre de la majorité des résolutions des états généraux de la communication et médias qui servent de boussole aux réformes à entreprendre pour encadrer et promouvoir l'exercice de la liberté de la presse en République Démocratique du Congo ».*

La célébration de cette 30<sup>ème</sup> Journée mondiale de la liberté de la presse, placée sous le haut patronage du Président de la République, est organisée

par le ministère de la Communication et Médias, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), les organisations professionnelles des médias et l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), autour du thème national « La liberté d'expression à l'épreuve de la situation sécuritaire en République Démocratique du Congo. Nouvelle loi sur la presse pour une nouvelle dynamique ».

